

Les cahiers transfrontaliers d'EURES

Luxembourg n°3/2007

édito /



La Grande Région est une réalité bien connue de nos jours. Composée du Grand-Duché de Luxembourg, des Länder allemands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, de la Région Lorraine, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone de Belgique, cette entité entretient entre ses composantes diverses formes de collaborations.

Jetons à travers ce cahier transfrontalier un coup d'œil sur les coopérations existantes, sans pour autant nous montrer exhaustif. En effet, nous allons présenter ici les principales institutions qui

font vivre la coopération. Nous en citerons une autre pour mémoire, puis nous nous intéresserons à d'autres dispositifs de coopération au niveau européen.

Franz Clément

REPREM / CRD EURES Luxembourg

Source principale :

www.granderegion.net

Les coopérations transfrontalières dans la Grande Région et dans l'Union européenne

1. Les coopérations dans la Grande Région

1.1. Le Sommet de la Grande Région

Depuis 1995 se tiennent régulièrement tous les 18 mois les réunions du Sommet de la Grande Région (= « Sommet des Exécutifs »).

Cette institution majeure se compose comme suit :

- le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg ;
- le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat ;
- le Ministre-Président du Land de Sarre ;
- le Préfet de la Région Lorraine ;
- le Président du Conseil régional de Lorraine ;
- le Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle ;
- le Président du Conseil général de la Moselle ;
- le Ministre-Président de la Région wallonne ;
- le Ministre-Président de la Communauté française de Belgique ;
- le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique.

Ces rencontres ont pour but de donner de nouvelles impulsions à la coopération transfrontalière et interrégionale au sein de la Grande Région. Chaque Sommet donne lieu à des résolutions nécessitant une mise en œuvre.

Remarquons que le pilotage de la coopération institutionnelle transfrontalière et interrégionale s'articule en deux niveaux.

On trouve un pilotage dit « stratégique » qui constitue le niveau d'impulsion et de décision. Il est exercé par le Sommet des Exécutifs, composé comme indiqué ci-dessus. On trouve aussi le pilotage dit « opérationnel » permettant quant à lui d'assurer la préparation et le suivi des réunions du Sommet. Ce dernier pilotage relève d'un Collège de représentants des Exécutifs qui sont délégués selon les spécificités propres à chaque institution.

Sous l'autorité de ce Collège des représentants délégués, la mise en œuvre de la coopération institutionnelle transfrontalière et interrégionale est assurée de manière effective, d'une part, par des chargés de mission pour la coopération transfrontalière et interrégionale, dénommés « secrétaires », qui sont désignés par chacune des institutions membres du Sommet selon les spécificités propres à chacune d'elles ainsi que, d'autre part, par des groupes de travail thématiques (exemples : économie, aménagement du territoire, enseignement, culture, etc.) ou spécialisés (exemples : Observatoire interrégional de l'emploi, Coopération des offices statistiques, Promotion internationale des entreprises, ou encore Groupe de travail pour le programme de coopération territoriale européenne Interreg IVA Grande Région, etc.).

1.2. Le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)

Le CESGR a été constitué en 1997. Il est l'organe consultatif à vocation socio-économique du Sommet de la Grande Région. Il a pour mission de traiter sous forme d'avis ou de résolutions les problèmes inhérents au développement économique, social, culturel et à l'aménagement du territoire de la Grande Région. Il contribue encore au dialogue social en se référant aux recommandations et aux expériences de ses membres constitutifs.

Cette institution reçoit ses missions du Sommet. Elle exécute les termes du mandat et fait rapport de ses activités au Sommet. Elle peut proposer au Sommet des thèmes de travail qu'elle souhaite examiner et peut aussi se saisir de tout débat d'actualité.

Le CESGR comprend 36 membres effectifs nommés par les autorités respectives des régions, ce qui représente six membres par composante, ainsi que 36 membres suppléants choisis selon la même répartition. Sa composition est tripartite :

- le 1er collège est composé d'au moins 1/3 de membres issus des organisations représentant les travailleurs ;
- le 2ème collège est formé d'au moins 1/3 des membres issus d'organisations représentant les employeurs ;

- le reste de chaque délégation constitue un collège composé selon la convenance de chaque région.

Le Président du CESGR est élu pour la durée de la présidence du Sommet.

Le CESGR se réunit au moins deux fois par an en séance plénière. Il prend ses décisions à la majorité des suffrages exprimés. Il fixe son règlement d'ordre intérieur.

Le CESGR dispose de plusieurs groupes de travail sur les thèmes suivants :

- la démographie, l'emploi et les innovations sociales ;
- les perspectives d'avenir des transports en commun ;
- le bilan et les perspectives du CESGR ;
- l'évaluation et la mise en réseau en matière d'économie sociale ;
- le clustering ;
- les actualités.

1.3. Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)

Le CPI a été créé en 1986. Il se compose de membres du Conseil régional de Lorraine, de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, du Landtag de Rhénanie-Palatinat, du Landtag de la Sarre et du Parlement wallon, chacune de ces assemblées déléguant 9 parlementaires au CPI.

Le CPI joue le rôle d'assemblée parlementaire consultative de la Grande Région. Ses missions sont les suivantes :

- promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région, par une étroite collaboration transfrontalière entre les entités membres ;
- contribuer au développement d'une perspective de coopération transfrontalière dans les domaines qui relèvent de la compétence normative de chacune des régions.

La présidence du CPI est assurée à tour de rôle par chacune des assemblées membres. Depuis 2003, elle suit pour 18 mois la présidence de la région qui organise les travaux du Sommet des Exécutifs.

Les membres du CPI se réunissent deux fois par an en séance plénière pour discuter de sujets en relation avec la coopération transfrontalière et pour adopter des recommandations qui lui sont soumises par les commissions de travail et qui sont ensuite communiquées aux exécutifs.

Les travaux du CPI sont préparés dans six commissions, chaque assemblée présidant l'une de ces commissions qui sont les suivantes :

- Commission 1 : affaires économiques ;
- Commission 2 : affaires sociales ;
- Commission 3 : transports et communications ;
- Commission 4 : environnement et agriculture ;
- Commission 5 : enseignement, formation, recherche et culture ;
- Commission 6 : sécurité intérieure : protection civile et services de secours.

Outre ces six commissions permanentes, le Conseil peut, pour des objectifs déterminés, constituer des commissions spéciales.

1.4. La Commission régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental.

Au niveau purement institutionnel, citons aussi, pour mémoire, la Commission régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental. Cet instance de coopération repose sur un accord diplomatique conclu entre les Etats. Elle représente en fin de compte le fondement juridique international de la coopération dans la Grande région, en fixant le périmètre de celle-ci et la liste des autorités politiques partenaires du système institutionnel transfrontalier.

C'est notamment entre la Commission régionale et le Sommet des Exécutifs que s'est négocié en 2004-2005 l'harmonisation des groupes de travail qui existent désormais dans la Grande Région (c'est à cette période que s'est décidée en particulier l'élargissement aux entités fédérées de Belgique de la Commission régionale installée en 1980, initialement entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg).

1.5. L'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)

L'OIE est un réseau constitué de six instituts de la Grande Région. L'INFO-Institut, basé à Sarrebruck, en assure la coordination et le secrétariat permanent.

L'Observatoire assure le suivi des évolutions sociales et de l'emploi dans la Grande Région. Il a été lancé lors du 4ème Sommet de la Grande Région en 1998 et concrétisé en 2000.

L'OIE est principalement chargé de préparer pour les responsables politiques de la Grande Région des informations comparables et interprétables sur le marché de l'emploi, afin de permettre aux décideurs de tirer des conclusions utiles en matière de politique structurelle et de l'emploi pour la Grande Région.

Les missions de l'OIE sont définies en détail par le Sommet de la Grande Région ou par le Comité de pilotage de l'OIE. Pour l'analyse du marché de l'emploi, les instituts statistiques de la Grande Région coopèrent sous la direction de l'INFO-Institut, en concertation avec le Comité de pilotage. La fonction de Secrétariat permanent du réseau est assurée par l'INFO-Institut de Sarrebruck.

L'OIE est placé sous l'autorité d'un Comité de pilotage, qui accompagne ses travaux et qui se compose d'un représentant du volet exécutif de chaque composante de la Grande Région, de trois représentants du Comité économique et social de la Grande Région et d'un représentant du Groupe de travail des offices statistiques de la Grande Région. Le Comité de pilotage définit les axes de travail prioritaires en concertation avec les responsables politiques de la Grande Région.

Les Membres de l'OIE et leurs missions sont les suivants :

- L'**INFO-Institut** : il s'agit d'un institut de conseil et de recherche basé à la Hochschule für Technik und Wirtschaft (Haute Ecole de technique et d'économie) de la Sarre.
- Le Centre de Ressources EURES Luxembourg (**CRD Eures Luxembourg**) : il est le fruit d'un partenariat entre l'ADEM (Administration de l'Emploi) et le centre de recherches CEPS/INSTEAD (Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques / International Networks for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development).

- L'**OREFQ** : L'Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications, est constitué depuis 1996 en Groupement d'Intérêt Public.

- Le Centre de Ressources et de Documentation des EURES Transfrontaliers de Lorraine (**CRD Eures Lorraine**): cette association est soutenue par le Conseil Régional de Lorraine et par la Commission Européenne.

- L'Observatoire de l'emploi Belgique Orientale (**ABEO**) : il s'agit d'un observatoire chargé par le Conseil économique et social de la Communauté germanophone de Belgique d'assurer un suivi permanent du marché de l'emploi et des conditions socio-économiques dans l'Est de la Belgique et dans les communes limitrophes.

- L'**IWEPS** : créé en 1998, l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique a pour mission d'établir un ensemble d'indicateurs qui caractérisent le fonctionnement du marché de l'emploi, de mener une analyse prévisionnelle permettant d'anticiper les besoins en main-d'œuvre et types de qualifications et d'organiser l'évaluation des différentes mesures ayant un impact sur le développement de l'emploi et la réduction du chômage.

Le soutien du Comité de pilotage interrégional a permis de stabiliser et de pérenniser la coopération des instituts spécialisés.

Parmi les principales réalisations de l'OIE, citons le projet de trois ans (2004-2006) dans le cadre de l'Opération Cadre Régionale e-BIRD (Interreg IIIC). Ce projet, qui est articulé en trois sous-projets, porte globalement sur l'analyse prospective du marché de l'emploi dans la Grande Région.

Le mode de fonctionnement de l'OIE est celui d'un réseau de coopération. Tous les membres du réseau apportent des contributions en fonction de leurs compétences respectives en matière de contenus et de territoires couverts. La connaissance spécifique des domaines d'action régionaux permet de dresser un tableau précis de la situation, de cerner au mieux les problématiques concernant la thématique commune et d'élaborer des propositions d'actions pertinentes. La diversité des compétences et des ressources des divers instituts spécialisés confère à leur coopération une plus-value interrégionale. Dans ce contexte, l'INFO-Institut assure un

rôle qui consiste à animer et à structurer cette coopération dynamique et à veiller à la bonne circulation des informations entre les partenaires. Avec sa base de données de références

et de publications de type décentralisé, le réseau s'est doté d'un instrument capital pour la réussite de sa coopération.

2. Les coopérations dans l'Union européenne

La coopération régionale en Europe ne se limite pas à la Grande Région. L'Union européenne a elle-même mis en place des institutions et des programmes de coopération pouvant avoir des effets dans la Grande Région, notamment.

2.1. Le Comité des Régions (CDR)

Le CDR a été créé par le Traité de Maastricht de 1991, en tant qu'assemblée représentative chargée de faire entendre la voix des collectivités locales et régionales au sein de l'Union européenne.

La création du CDR répondait à plusieurs nécessités. En premier lieu, environ les trois quarts de la législation communautaire sont mis en œuvre au niveau local ou régional ; il apparaissait ainsi logique que les représentants des collectivités locales et régionales aient un rôle à jouer dans l'élaboration des nouvelles dispositions communautaires. En deuxième lieu, comme on craignait à l'époque que les citoyens ne soient laissés à l'écart de la construction de l'Union, il a été jugé bon d'associer l'un des niveaux institutionnels élus le plus proche du citoyen à la construction européenne.

Trois principes fondamentaux sont au cœur des travaux du CDR :

- La subsidiarité : ce principe, inscrit dans les traités dès la création du CDR, signifie que les décisions au sein de l'Union doivent être prises au niveau le plus proche du citoyen. L'Union européenne ne doit pas intervenir si les objectifs de l'action envisagée peuvent être mieux réalisés au niveau de l'administration nationale, régionale ou locale.
- La proximité : tous les niveaux de gouvernement doivent viser à être proches du citoyen, notamment en organisant leurs travaux de manière plus transparente, afin que les citoyens puissent identifier facilement les responsables et sachent comment faire entendre leur voix.
- Le partenariat : la bonne gouvernance européenne suppose que les différents niveaux de gouvernement

- européen, national, régional et local - travaillent ensemble ; ils sont tous indispensables et doivent être associés tout au long du processus décisionnel.

Le traité d'Amsterdam, datant de 1999, a ajouté cinq domaines de consultation obligatoire supplémentaires : l'emploi, la politique sociale, l'environnement, la formation professionnelle et les transports.

Le CDR comporte 222 membres et 222 suppléants nommés pour quatre ans par le Conseil sur proposition des États membres. Un président et deux vice-présidents sont élus pour un mandat de deux ans par les membres du Comité. Le Bureau du CDR est responsable de la mise en œuvre du programme politique de celui-ci. Il est élu pour 2 ans par le Comité parmi ses membres. Il est composé de 40 membres y compris le président et le premier vice-président.

Le CDR compte six commissions spécialisées dans différents domaines :

- COTER : Commission de la politique de cohésion territoriale ;
- ECOS : Commission de la politique économique et sociale ;
- DEVE : Commission du développement durable ;
- EDUC : Commission de la culture et de l'éducation ;
- CONST : Commission des affaires constitutionnelles et de la gouvernance européenne ;
- RELEX : Commission des relations extérieures.

2.2. Les initiatives Interreg

L'objectif général des initiatives européennes Interreg est d'éliminer les effets des frontières nationales afin d'arriver à un développement équilibré et à l'intégration du territoire européen.

L'ancienne initiative Interreg III, dont la période de programmation s'étendait de 2000 à 2006, a eu pour but de poursuivre la mise en place de la coopération transeuropéenne. Le défi était notamment d'exploiter les expériences positives

de coopérations menées dans le cadre de programmes et de développer des structures destinées à étendre ce type de coopération. Ainsi, ces programmes se sont fixé des priorités communes et ont sélectionné des opérations ayant un caractère clairement transfrontalier ou transnational. Ils ont dû prendre en compte les orientations générales des fonds structurels et des politiques communautaires et ont pu ainsi contribuer à la création d'emplois, à l'amélioration de

Les cahiers transfrontaliers d'EURES Luxembourg

la compétitivité, à l'épanouissement et à la mise en place de politiques durables et à l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Dans le cadre général d'Interreg A «coopération transfrontalière», l'initiative Interreg III - volet A - a eu plus précisément pour objectif de développer des pôles économiques et sociaux transfrontaliers à partir de stratégies communes de développement territorial durable et en référence à huit champs d'application proposés comme prioritaires, à savoir :

- le développement urbain ;
- le développement d'entreprise et de PME ;
- le marché du travail et l'inclusion sociale ;
- la recherche, la technologie, la culture, la santé ;

- l'environnement et l'énergie ;
- le transport et la communication ;
- la coopération juridique et administrative ;
- la coopération entre les citoyens et les institutions.

Pour la période 2007-2013, la Grande Région sera couverte par un programme unique de coopération transfrontalière dénommé « INTERREG IVA Grande Région », qui remplacera les différents programmes Interreg IIIA antérieurs. Ce programme, doté d'une enveloppe de 106 millions d'euros, permettra de soutenir des projets relevant de trois axes d'intervention : l'économie, l'espace, les hommes. Notons que le projet de programme opérationnel est en cours d'approbation auprès de la Commission européenne et que son démarrage effectif devrait intervenir début 2008.

3. Conclusions

Les lignes qui précèdent n'ont donné qu'un aperçu général des collaborations transrégionales en Europe. Plusieurs institutions auraient encore pu être citées ; d'autres coopérations auraient pu faire l'objet de mentions diverses.

Les sites internet www.granderegion.net et europa.eu.int fournissent d'informations sur ces autres coopérations. Nous ne pouvons qu'inviter le lecteur à les consulter.

www.granderegion.net

The image displays two screenshots of the website www.granderegion.net. The left screenshot shows the homepage with a navigation menu on the left and a main content area with a welcome message and regional information. The right screenshot shows a detailed page titled "La Grande Région Présentation" featuring a map of the region and descriptive text.

Left Screenshot (Homepage):

- URL: <http://www.granderegion.net/fr/index.html>
- Navigation: Liste des sites liés, > home /
- Menu: La Grande Région, Les partenaires, Coopération politique interrégionale, Coopération d'initiative européenne, Autres coopérations, Informations et services
- Header: Bienvenue sur le site de la GRANDE REGION
- Text: SAARLAND • LORRAINE • LUXEMBOURG • RHEINLAND-PFALZ • RÉGION WALLONNE COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE • DEUTSCHSPRACHIGE GEMEINSCHAFT BELGIENS
- Text: Au cœur de l'Europe, la Grande Région
- Text: Sarre - Lorraine - Grand-Duché de Luxembourg - Rhénanie-Palatinat - Région wallonne - Communauté française de Belgique - Communauté germanophone de Belgique
- Text: se présente comme une vaste coopération transfrontalière traitant tous les domaines d'intérêt pour le bien-être et le développement économique, culturel, touristique et social de ses 11 millions de citoyens.
- Text: LUXEMBOURG ET GRANDE REGION, CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2007
- Text: VILLE PARTENAIRE DE 2007
- Text: SIBIU : CAPITALA CULTURALA EUROPEANA 2007
- Text: NEWSCENTERLINKS
- Text: > Gouvernement de la Sarre, > Conseil Régional de Lorraine

Right Screenshot (Presentation Page):

- URL: http://www.granderegion.net/fr/grande_region/index.html
- Page Title: GRANDE RÉGION : La Grande Région
- Page Content: La Grande Région Présentation
- Map: A map of the Grande Région showing the regions of Wallonie, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, and Lorraine, along with the Communauté germanophone de Belgique.
- Text: La Grande Région Saar - Lor - Lux - Rhénanie - Palatinat - Wallonie - Communauté française et germanophone de Belgique, située entre Rhin, Moselle, Sarre et Meuse, a une superficie totale de 65 401 Km².
- Text: Sa population compte 11,2 millions d'habitants, ce qui représente 3% de la population totale de l'Europe des 15 et contribue dans la même proportion au PIB communautaire.
- Text: Partagée entre culture latine et germanique, la Grande Région est aussi située au centre de l'axe ferroviaire du développement européen et présente un réseau urbain, rural (Ardennes-Eifel) et industriel, source de relations économiques et culturelles riches et permanentes.
- Text: Elle est concrétisée par des flux importants de travailleurs et de consommateurs transfrontaliers. On compte dans l'ensemble un mouvement d'environ 120.000 travailleurs frontaliers dont 90.000 vers le seul Luxembourg.

Les cahiers transfrontaliers d'EURES *Luxembourg*

europa.eu.int

The screenshot shows the EURES portal on europa.eu.int. The browser address bar displays 'http://europa.eu.int/eures/index.jsp'. The page features the EURES logo (a hand holding a European flag) and a large orange footprint graphic. The main navigation bar includes 'Retour', 'Actualités', 'Aide & assistance', and 'Liens'. Below this, there are tabs for 'EURES', 'Mon EURES', 'Demandeurs d'emploi', 'Employeurs', 'Vivre et travailler', and 'Éducation et formation'. The 'Vivre et travailler : Luxembourg' section is active, showing a search filter for 'Luxembourg' and a list of links for 'Informations sur le marché du travail' and 'Conditions de vie et de travail'. On the right, there are buttons for 'Recherche d'un emploi', 'Publier une offre d'emploi', 'Recherche de conseillers EURES', and 'Calendrier des manifestations'.

www.eureslux.org

The screenshot shows the EURES Luxembourg website at www.eureslux.org. The browser address bar displays 'http://www.eureslux.org/'. The page features the EURES logo and a map of the Grand Region (Wallonie, Luxembourg, Rhénanie-P. et Sarre, Lorraine). The main navigation bar includes 'Présentation d'EURES', 'Infos par pays', 'Les publications', 'Les conseillers EURES', and 'Centres de ressources'. The 'Centres de ressources' section is active, showing a search bar, a bibliography section, and a list of resources. The 'Centre de Ressources et de Documentation EURES LUXEMBOURG' is highlighted, listing project managers Jean HOFFMANN, Arthur TIBESAR, and Fabienne JACQUET, along with their contact information. A 'Calculatrice fiscale' and 'Actualités' section are also visible on the right.

Besoin de renseignements sur les accidents du travail, les maladies professionnelles, l'assurance chômage, l'assurance maladie-maternité, l'assurance vieillesse, la pension d'invalidité ou les prestations familiales ?

Consultez ou téléchargez les dossiers utiles sur notre site www.eureslux.org

Vous y trouverez aussi nos dernières publications économiques, disponibles également en format papier sur simple demande



Ont collaboré à ce numéro :

Franz Clément (CRD EURES Luxembourg)
Etienne Muller (Chargé de Mission, Coopération transfrontalière, Conseil Régional de Lorraine)
Arthur Tibesar et Fabienne Jacquet (Cellule EURES de l'ADEM)

Avec le soutien financier du programme EURES de l'Union Européenne (europa.eu.int/eures)



EURES Luxembourg

Une collaboration ADEM - CEPS/INSTEAD
Rue Bender, 1 • L-1229 Luxembourg
Tél : 00 352 478 53 89 / 478 54 78
FAX : 00 352 26 19 08 21
jean.hoffmann@adem.etat.lu
arthur.tibesar@adem.etat.lu
fabienne.jacquet@adem.etat.lu

CRD EURES Luxembourg

Franz Clément
Fanny Etienne-Robert
Carole Blond-Hanten
BP 48 • L-4501 Differdange
Tél : 00 352 58 58 55 531 / 58 58 55 549
58 58 55 614
FAX : 00 352 58 55 53
franz.clement@ceps.lu
fanny.etienne-robert@ceps.lu
carole.blond-hanten@ceps.lu

Cliquez sur...

www.eureslux.org

pour trouver de nombreuses publications et
des renseignements utiles sur ...



LES PARAMÈTRES SOCIAUX

LE CALCUL FISCAL



**LES CONDITIONS DE VIE
ET DE TRAVAIL
DANS LA GRANDE RÉGION**

EURES



EURES Luxembourg

Une collaboration ADEM-CEPS/INSTEAD

arthur.tibesar@adem.etat.lu / fabienne.jacquet@adem.etat.lu

franz.clement@ceps.lu / fanny.etienne-robert@ceps.lu

carole.blond-hanten@ceps.lu

europa.eu.int/eures